

LEASING SOCIAL 2025

NOTICE D'INFORMATION SUR LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À DEPOSER DANS LE CADRE DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT DES AVANCES

A DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE ENRÔLÉS AUPRÈS DE L'ASP

SOMMAIRE

I. Préambule	3
II. Références réglementaires	3
III. Liste des pièces justificatives	4
IV. Précisions sur les pièces justificatives	5
IV.1. Les justificatifs relatifs au locataire	5
IV.1.1. Justificatif d'identité	5
IV.1.2. Justificatif de domicile	5
IV.1.3. Avis d'imposition	5
IV.1.4. Attestation sur l'honneur de rattachement au foyer fiscal	6
IV.1.5. Attestation sur l'honneur de respect des engagements du bénéficiaire	6
IV.1.6. Attestation sur l'honneur - Situation « Gros rouleur »	6
IV.2. Les justificatifs relatifs au véhicule	7
IV.2.1. Certificat d'immatriculation	7
IV.2.2. Le bon de commande	7
IV.2.3. Facture d'achat	7
IV.2.4. Le contrat de location	8
IV.2.5. Pièce complémentaire au contrat de location : quittance ou facture de 1 ^{er} loyer ou échéancier de paiement ou plan de location ou attestation	9
IV.2.6. Pièce complémentaire au contrat de location : attestation relative aux montants des loyers inférieurs à 200 € et à la mention de la déduction de l'aide pour le véhicule loué	9
IV.2.7. Photographie du véhicule où apparaît le numéro VIN	10
IV.2.8. Photographie de l'arrière du véhicule	10
IV.3. Les Justificatifs en langue étrangère	10

I. PREAMBULE

Cette notice d'information est **réservée aux professionnels enrôlés avec l'Agence de services et de paiement dans le cadre de l'aide au leasing social 2025.**

Elle doit permettre d'aider les professionnels à :

- **Collecter l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à la vérification des conditions d'éligibilité à l'aide leasing social avant de consentir l'avance de l'aide aux particuliers/locataires ;**
- **Constituer les dossiers de demandes de remboursement dans l'outil Extranet.**

Les pièces justificatives à collecter sont obligatoires et sont à déposer avec les dossiers de demande de remboursement de l'avance des aides leasing consenties aux locataires, bénéficiaires finaux de l'aide.

L'ensemble de ces documents est à déposer dans l'Extranet BonusEco.

Les pièces sont à conserver pendant 10 ans par les professionnels enrôlés auprès de l'ASP.

II. REFERENCES REGLEMENTAIRES

Les conditions d'éligibilité et les modalités d'attribution des aides sont précisées dans le règlement d'attribution de l'aide du programme CEE « Location sociale de voiture électrique » disponible ici : <https://www.asp.gouv.fr/aides/leasing-social-voitures-electriques-professionnels>.

III. LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Ce tableau liste les pièces justificatives à collecter pour chaque dossier. Elles sont à joindre avec le dossier saisi dans l'Extranet.

  LEASING SOCIAL 2025 LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À COLLECTER ET DEPOSER DANS L'EXTRANET 			
Pièce justificative	Modalités de fourniture	Pièces acceptées (descriptif dans le paragraphe III)	Quand déposer la pièce justificative ?
Pour le locataire du véhicule électrique			
Justificatif d'identité du locataire <u>en cours de validité</u>	Obligatoire	Passeport, carte d'identité, titre de séjour, permis de conduire (format « carte » uniquement).	Demande de remboursement
Justificatif de domicile du locataire en Métropole ou DROM de moins de trois mois par rapport à la date de versement de 1 ^{er} loyer	Obligatoire	Facture d'énergie, facture d'internet (les factures de téléphone sont refusées), quittance d'un logement ou attestation de titulaire du contrat du fournisseur d'énergie.	Demande de remboursement
L'avis d'imposition du locataire de l'année (N-1) au titre des revenus de l'année (N-2) ; l'année de référence (N) étant l'année de versement du 1 ^{er} loyer du véhicule	Obligatoire	Avis d'imposition complet au nom du locataire	Demande de remboursement
Attestation de rattachement du locataire au foyer fiscal de son ou ses parents	Obligatoire dans certaines situations	Modèle d'attestation disponible sur le site de l'ASP	Demande de remboursement
Attestation sur l'honneur de respect des engagements du bénéficiaire final l'aide	Obligatoire	Modèle d'attestation disponible sur le site de l'ASP	Demande de remboursement
Attestation « Gros rouleur »	Obligatoire	Modèle d'attestation disponible sur le site de l'ASP	Demande de remboursement
Pour le véhicule neuf loué			
Certificat d'immatriculation	Obligatoire	Rapatriement des données du SIV automatique (ou dépôt du certificat d'immatriculation définitif ou du certificat provisoire d'immatriculation si le rapatriement n'est pas exhaustif)	Demande de remboursement
La facture d'achat	Obligatoire	Facture d'achat	Demande de remboursement
Le bon de commande daté et signé	Obligatoire	Bon de commande daté et signé par le locataire	Déclaration à la commande
Le contrat de location daté et signé	Obligatoire	Le contrat de location daté et signé (avec les caractéristiques du véhicule ainsi que le numéro définitif d'immatriculation entre-autre)	Demande de remboursement
Pièce complémentaire au contrat de location : quittance de 1 ^{er} loyer, ou l'échéancier/plan de location ou la facture de 1 ^{er} loyer	Obligatoire dans certaines situations	Facture de 1 ^{er} loyer, la quittance de 1 ^{er} loyer, ou l'échéancier/plan de location	Demande de remboursement
Pièce complémentaire au contrat de location : Attestation relative au respect du montant des loyers et à la mention de la déduction de l'aide	Obligatoire dans certaines situations	Modèle d'attestation disponible sur le site de l'ASP	Demande de remboursement
Photographie du véhicule où apparaît le numéro VIN	Obligatoire	Photographie dans l'un des formats suivants : .jpeg, .jpg, .png, ou .pdf	Demande de remboursement
Photographie de l'arrière du véhicule	Obligatoire	Photographie dans l'un des formats suivants : .jpeg, .jpg, .png ou pdf	Demande de remboursement

IV. PRECISIONS SUR LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Ce paragraphe précise le contenu ainsi que le contexte de fourniture des documents.

IV.1. Les justificatifs relatifs au locataire

IV.1.1. Justificatif d'identité

Il doit être **en cours de validité à la date de versement du premier loyer**. Les pièces acceptées sont les suivantes :

- Passeport ;
- Carte d'identité ou titre de séjour ;
- Permis de conduire (**uniquement en format carte, le permis rose cartonné est irrecevable**).

Rappel de la condition d'éligibilité

Le locataire du véhicule doit être obligatoirement **majeur**.

Info Portail Extranet

Si le nom du demandeur est différent entre le justificatif d'identité et le bon de commande et/ou la facturation suite à un mariage, vous devrez fournir une copie du livret de famille (à déposer dans le même champ que la pièce d'identité).

IV.1.2. Justificatif de domicile

Le justificatif de domicile du locataire, bénéficiaire de l'aide, doit être daté **de moins de trois mois à la date de versement du 1^{er} loyer**. Les pièces acceptées sont les suivantes :

- Factures d'énergie ;
- Factures d'internet (les factures de téléphone mobiles sont refusées) ;
- Quittance d'un logement ;
- Attestation de titulaire de contrat.

Rappel de la condition d'éligibilité

Le locataire doit résider en métropole, dans les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La réunion, Mayotte) ou à Saint Pierre et Miquelon.

IV.1.3. Avis d'imposition

Il est demandé l'avis d'imposition **complet** du locataire de l'année (N-1) au titre des revenus de l'année (N-2) ; l'année de référence (N) étant l'année de versement de premier loyer du véhicule.

Par exemple :

- Si le versement du 1^{er} loyer a lieu le 01/12/**2025**, j'adresse l'avis d'imposition complet de 2024 au titre des revenus de 2023.
- Si le versement du 1^{er} loyer a lieu le 01/02/**2026**, j'adresse l'avis d'imposition complet de 2025 au titre des revenus de 2024.

Cas particulier : revenus perçus à l'étranger

Si une partie ou la totalité des revenus perçus par le locataire (ou l'une des personnes rattachées au foyer fiscal) n'a pas été imposé en France mais dans un autre État ou territoire avec sa propre législation fiscale, vous devrez fournir :

- **L'avis d'imposition du demandeur de l'aide de l'État concerné**, de l'année (N-1) au titre des revenus de l'année (N-2) ; l'année de référence (N) étant l'année de versement du 1^{er} loyer du véhicule ;
- **La traduction certifiée** de l'avis d'imposition. La traduction doit être réalisée par un traducteur agréé référencé par le ministère de la justice : <https://www.courdecassation.fr/experts-agrees-par-les-cours-dappel>. ;
- Si, et seulement si, l'avis d'imposition étranger n'indique pas le nombre de part, vous devrez fournir, un **document officiel attestant de la composition du foyer**.

Info Portail Extranet

Vous pouvez déposer l'ensemble de ces documents dans l'extranet dans l'écran « *Pièce justificative* » dans le champ « *Avis d'imposition N-1 du bénéficiaire final au titre des revenus de l'année N-2, l'année N étant l'année de versement du 1^{er} loyer du véhicule* ». Vous pouvez déposer jusqu'à 3 documents .pdf ne devant pas dépasser chacun 3 Mo.

IV.1.4. Attestation sur l'honneur de rattachement au foyer fiscal

Le document est disponible ici : <https://www.asp.gouv.fr/aides/leasing-social-voitures-electriques-professionnels>

Cette attestation doit être complétée et signée par le locataire **et** ses parents, **si et seulement si le demandeur est rattaché au foyer fiscal de ses parents**.

L'attestation est datée au plus tard à la date de versement du 1^{er} loyer afin de pouvoir vérifier les conditions d'attribution de l'aide.

IV.1.5. Attestation sur l'honneur de respect des engagements du bénéficiaire

Le document est disponible ici : <https://www.asp.gouv.fr/aides/leasing-social-voitures-electriques-professionnels>

Il est à signer par le locataire, bénéficiaire de l'aide. Seule la page 1 est à fournir à l'ASP, la page 2 est à conserver par le locataire en cas de non-respect des engagements.

Elle doit être complétée et signée au plus tard à la date de versement du 1^{er} loyer afin de pouvoir vérifier les conditions d'attribution de l'aide.

IV.1.6. Attestation sur l'honneur - Situation « Gros rouleur »

Cette attestation doit être signée par le travailleur indépendant non salarié ou par le représentant légal par délégation de l'entreprise du locataire, **avec le cachet de l'entreprise le cas échéant**.

Le document est disponible ici : <https://www.asp.gouv.fr/aides/leasing-social-voitures-electriques-professionnels>

Elle doit être complétée et signée au plus tard à la date de versement du 1^{er} loyer afin de pouvoir vérifier les conditions d'attribution de l'aide.

IV.2. Les justificatifs relatifs au véhicule

IV.2.1. Certificat d'immatriculation

Lors de la saisie de la demande de remboursement, **l'Extranet interroge systématiquement le SIV afin de rapatrier l'ensemble des données liées à l'immatriculation du véhicule aidé.** Dans ce cas, les données rapatriées ne sont pas modifiables. Le certificat d'immatriculation n'est pas à déposer dans ce cas.

En cas de retour non exhaustif des données liées au locataire, vous devrez déposer le certificat d'immatriculation définitive ou provisoire.

IV.2.2. Le bon de commande

Ce document, **daté et signé**, doit être déposé **pour chaque saisie de la déclaration à la commande.**

A défaut d'un bon de commande, le contrat de location daté et signé doit être déposé. Les champs « date de commande » et « numéro de commande » doivent respectivement être complétés par la date de signature et le numéro du contrat de location. Vous devez déposer le contrat de location dans cette situation.

IV.2.3. Facture d'achat

La facture d'achat doit être **conforme aux dispositions de l'article L.441-9 du code du commerce** ; elle comporte les informations suivantes :

- Numéro de facture, la date de la prestation, l'identité de l'acheteur, le numéro d'identification à la TVA, le décompte des services rendus avec les prix, le taux de TVA applicable, le montant de la TVA et la somme totale à payer ;
- Le numéro d'immatriculation définitif du véhicule et/ou le numéro de série avec l'appellation commerciale ;
- Le coût d'acquisition avec les remises commerciales octroyées le cas échéant ; la valeur vénale de la batterie le cas échéant ; les caractéristiques du véhicule ;
- La date de la facturation ;
- L'immatriculation du véhicule ou la référence au contrat de location.

Définition du coût d'acquisition

Le coût d'acquisition intervenant dans les conditions d'éligibilité et la détermination du montant de l'aide leasing social est entendu comme le prix d'achat facturé du véhicule, incluant les éventuelles remises commerciales octroyées par le professionnel, toutes taxes comprises, augmenté du coût de la batterie si celle-ci est prise en location. Il n'inclut pas :

- Les remises ou déductions liées à la reprise d'un véhicule existant ;
- Les options et les équipements annexes ;
- Les services annexes, comme les frais d'immatriculation, les frais de courtage, les frais de transport pour convenance du locataire, les frais d'essence et les frais de préparation du véhicule.

Il est entendu que les options ne peuvent porter sur la motorisation ou la batterie du véhicule, dont les coûts sont à inclure intégralement dans le coût d'acquisition mentionné ci-dessus.

**Exemple d'une facture**

PRODUITS ET PRESTATIONS FACTUREES	PRIX TTC	Commentaires
Prix du véhicule TTC sans option	20 000€	Prix de base du véhicule
Option peinture personnalisée	900€	A ne pas inclure dans le calcul du coût d'acquisition car option
Option sièges chauffants	400€	A ne pas inclure dans le calcul du coût d'acquisition car option
Frais d'immatriculation	250€	A ne pas inclure dans le calcul du coût d'acquisition car service annexe
Remise commerciale portes ouvertes	-1 000€	A inclure dans le calcul du coût d'acquisition car remise commerciale
Remise reprise ancien véhicule	-2 000€	A ne pas inclure dans le calcul du coût d'acquisition
TOTAL à payer	18 550€	-

Ainsi, conformément à la définition définie ci-dessus, le coût d'acquisition est calculé de la manière suivante :
 20 000€ - 1 000€ = **19 000€**.

IV.2.4. Le contrat de location

Le contrat de location est obligatoire, il est **déposé pour chaque demande de remboursement**. Il comporte à minima les informations suivantes :

- L'identité du locataire en cohérence avec l'identité mentionnée sur le certificat d'immatriculation. Le locataire indiqué sur le certificat d'immatriculation définitif doit être le signataire du contrat de location ;
- La date de signature du contrat de location par l'ensemble des parties ;
- La durée du contrat de location ;
- **Le numéro d'immatriculation du véhicule et ou le numéro de série ;**
- L'appellation commerciale et les caractéristiques du véhicule ;
- La valeur vénale de la batterie si prise en location (sauf si déjà indiqué sur la facture). Si la valeur vénale de la batterie n'apparaît pas sur le contrat de location du véhicule, vous devrez fournir, en plus du contrat de location du véhicule, le contrat de location de la batterie qui stipule sa valeur vénale.
- La déduction de l'aide leasing social 2025 avec la mention "Aide au leasing social d'une voiture particulière électrique." et le montant attribué de l'avance, imputé en totalité sur le montant TTC du 1^{er} loyer après toute remise ou avantage consenti ;
- La date de versement du 1^{er} loyer.

Dans le cas où les mentions citées ci-dessus n'apparaissent pas dans le contrat de location, ce dernier doit être complété par l'une ou plusieurs des pièces suivantes :

- L'échéancier ou la facture de 1^{er} loyer ou le plan de location ou la quittance acquittée (cf. IV.2.5) ;
- L'attestation : « engagement sur l'honneur sur les montants des loyers inférieurs à 200 € et sur la mention de la déduction de l'aide pour le véhicule loué » (cf. IV.2.6).

IV.2.5. Pièce complémentaire au contrat de location : quittance ou facture de 1^{er} loyer ou échéancier de paiement ou plan de location ou attestation

L'un des documents suivants est attendu :

- L'échéancier ;
- Le plan de location ;
- La quittance acquittée ;
- La facture du 1^{er} loyer.

Le document déposé en complément du contrat de location doit comporter **à minima** les éléments suivants :

- **Le numéro d'immatriculation du véhicule et ou le n° de série ;**
- **La référence du contrat de location si celui-ci n'indique pas l'immatriculation définitive du véhicule ;**
- L'identité du locataire en cohérence avec l'identité mentionnée sur le certificat d'immatriculation définitif ;
- La date de versement du 1^{er} loyer ;
- La mention suivante **AVEC le montant attribué de l'avance**, imputé en totalité sur le montant TTC du 1^{er} loyer après toute remise ou avantage consenti : "Aide au leasing social d'une voiture particulière électrique." ;
- Le montant des loyers suivants ;
- L'appellation commerciale et les caractéristiques du véhicule (**si absente du contrat de location**) ;
- La durée du contrat de location (**si absente du contrat de location**) ;
- La valeur vénale de la batterie si celle-ci est prise en location, le cas échéant (**si absente du contrat de location**).

L'aide apparaît distinctement et s'impute en totalité sur le montant TTC du 1^{er} loyer après toute remise, rabais déduction ou avantage consenti.

Les plans de financement ne sont pas acceptés car ils ne font pas apparaître le premier loyer.

IV.2.6. Pièce complémentaire au contrat de location : attestation relative aux montants des loyers inférieurs à 200 € et à la mention de la déduction de l'aide pour le véhicule loué

Le document est disponible ici : <https://www.asp.gouv.fr/aides/leasing-social-voitures-electriques-professionnels>

Cette attestation est obligatoire uniquement si vous rencontrez l'une ou l'autre (ou les deux) situations suivantes :

- Au moins un des loyers du contrat de location est strictement supérieur à 200€ en raison de prestations ou de services annexes ;
- Il manque une ou plusieurs informations suivantes sur l'échéancier, plan de location, quittance acquittée, facture de premier loyer :
 - La durée du contrat de location ;
 - Le numéro d'immatriculation du véhicule et ou le numéro de série ;
 - L'appellation commerciale et les caractéristiques du véhicule ;
 - La déduction de l'aide à la location sociale 2025 ;
 - La date de versement du premier loyer.

L'attestation est datée et signée du professionnel et du locataire au plus tard à la date de versement du 1^{er} loyer.

IV.2.7. Photographie du véhicule où apparaît le numéro VIN

Cette photographie est à déposer obligatoirement dans l'extranet. Elle fait apparaître clairement le numéro VIN gravé sur le châssis du véhicule (traverse du moteur, plaque constructeur, portière...). Les formats de photos acceptés sont les suivants : .jpeg, .jpg, .png, .pdf. La photo ne devra pas dépasser 6 Mo.

IV.2.8. Photographie de l'arrière du véhicule

Cette photographie est à déposer obligatoirement dans l'extranet. Elle fait apparaître la plaque d'immatriculation **et** l'absence de pot d'échappement. Les formats de photos acceptés sont les suivants : .jpeg, .jpg, .png, .pdf. La photo ne devra pas dépasser 6 Mo.

IV.3. Les Justificatifs en langue étrangère

Tout justificatif en langue étrangère est accompagné d'une traduction réalisée par un traducteur agréé référencé par le ministère de la justice : <https://www.courdecassation.fr/experts-agrees-par-les-cours-dappel>.